

CONSTAT AMIABLE



Objectif du constat :

- décrire le sinistre dans ses moindres détails et
- déterminer la responsabilité de chacune des parties dans l'accident.
- garantir la sécurité future de son véhicule

Documents nécessaires :

- permis de conduire
- carte grise
- attestation d'assurance

Conseils:

- en avoir 2 en cas de collision avec 2 véhicules
- en pré-remplir 1 d'avance pour gagner du temps (case 6 à 9)
- le remplir proprement et au stylo à bille
- prendre des photos (signalisation, véhicules, plaques d'immatriculation etc..)
- ne signer le constat que quand il a été entièrement complété en cas de désaccord pas d'obligation de le signer → impossible de se rétracter une fois le constat signé et envoyé.

En pratique :

Rubrique 12 (Circonstances)

- il faut impérativement cocher la case correspondant à la situation des véhicules **au moment précis du choc**.
- noter **impérativement** le nombre total de cases cochées.
- Circonstances 100% responsable: cases n°2, 4, 8, 10, 14, 15, et 17

Rubrique 13 (Croquis de l'accident **au moment du choc**)

Faire apparaître :

- la position des véhicules au moment précis du choc (en 1er)
- la signalisation horizontale et verticale (en 2nd)

- le sens de circulation des véhicules
- le nom des rues

Rubrique 14 (Mes observations)

Permet d'y indiquer tout ce qui n'est pas précisé dans la rubrique 12 comme :

- véhicule à l'arrêt, sans clignotant etc..
- désaccord avec la tierce personne.

Depuis le 1er décembre 2014 il existe l'application e-constant, valable uniquement en France.